

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20240219-DECISION202418-CC
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024



CONTRAT DE CESSION DE DROIT

77-02

Réseau coopératif d'artistes

Entre les soussignés :

Le producteur : ASSOCIATION PTI POA, représentée par Patrick Gineste, président
MJC des Demoiselles - 63bis, avenue de Saint-Exupéry 31400 Toulouse
Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-21-004929 SIRET : 40259995500042 APE 9001Z
06 24 59 08 64 / ptipoa31@gmail.com / www.spectacles-ptipoa.com

et

L'organisateur : MAIRIE DE CLAIRA
représenté par : Jonathan sisques, responsable accueils de loisirs
Adresse : 4 place de la République
66530 CLAIRA
Siret / APE / licences : 216 600 502 00019 8411Z
Contact : Jonathan sisques, responsable accueils de loisirs
Tél : 07 70 38 13 91
Mail : direction.acm@claira.fr

Il a été convenu ce qui suit :

Ø d'une part :

Le producteur s'engage à présenter : "**Drolissimo - spectacle de magie**"
par Alberto et Cristina Merletti
date : **mercredi 21 février 2024**
Horaires : à définir
Durée : 45-50 min
Horaires arrivée artiste : 1h30/1h45 avant le début du spectacle
lieu : 66530 CLAIRA

Ø d'autre part :

L'organisateur s'engage à verser au responsable susnommé et sur présentation de facture, la somme de :

600 € (six cents euros)

Échéance : 21/02/24

Cette somme comprend : les salaires, les charges sociales et les frais de déplacement

Le règlement sera établi par :

Mandat (chorus)

L'association n'est pas redevable de la TVA, art. 293B du CGI. Rescrit du 01/08/2020.

Contact artiste référent :

Cristina 07 60 47 26 54

Assurances : le producteur est tenu d'assurer contre les risques les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel et déclare à ce titre avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF. N° : 3477163P.

L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance nécessaire à la couverture des risques liés à l'animation.

Annulation : En cas de force majeure (élément à caractère imprévisible et irrésistible) ou dans le contexte lié au Covid 19, lors de modifications juridiques des conditions sanitaires d'accueil ayant lieu après signature du contrat, il ne serait versé d'indemnités à aucune des parties. Si une annulation devait avoir lieu elle devra être notifiée par voie écrite par l'organisateur au producteur AVANT la date. A l'exception des cas précédemment cités, l'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais engagés par cette dernière (salaires si annulation à moins de 15 jours, frais de transports si billets achetés). Le report sera toujours privilégié - en accord avec l'artiste, le producteur et l'organisateur.

Compétence juridique : en cas de litige les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Toulouse.

Fiche technique et accueil :

Vu avec le responsable du spectacle

Fait en autant d'originaux que de parties intéressées.

A Toulouse, le : 29 janvier 2024

Le producteur,

L'organisateur,

Ce contrat est à nous retourner signé

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20240219-DECISION202418-CC
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024



FACTURE 77-02

Réseau coopératif d'artistes

vos réf.:

Jonathan sisques, responsable accueils de loisirs

07 70 38 13 91

direction.acm@claira.fr

Comptabilité:

Mairie de Claira

04 68 28 31 50

compta@claira.fr

Le 21-févr.-24

MAIRIE DE CLAIRA

4 place de la République

66530 CLAIRA

Siret : **216 600 502 00019**

Bdc : c2024000037

Service : : 2022-7 ADJ /L LE MOUEE

Spectacle : "**Drolissimo - spectacle de magie**"

par Alberto et Cristina Merletti

Date : **mercredi 21 février 2024**

Livraison / Lieu : ALSH PRIMAIRE DE CLAIRA

pour un montant global de..... **600 €**

Échéance : (six cents euros)

21/02/24

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Règlement par : **Mandat (chorus)**

Merci d'indiquer le numéro de facture en référence de votre paiement

RIB - Association Pti Poa
Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
IBAN : FR76 1313 5000 8008 1024 2081 155
BIC : CEPAFRPP313

ASSOCIATION PTI POA

Mjc des Demoiselles

63bis, avenue de Saint-Exupéry 31400 Toulouse

06 24 59 08 64 / ptipoa31@gmail.com / www.spectacles-ptipoa.com

Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-R-21-004929 SIRET : 40259995500042 APE 9001Z